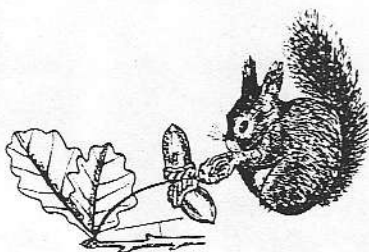


LE CHÊNE



Volume total estimé (arbres chablis, renversés, cassés ou dangereux, y compris petites perches et houppiers.): **4000m³**
 Volume recensé: 2800 m³ dont:
 Volume inventorié, cédé en l'état à des professionnels: 1150 m³. Volume inventorié, façonné, débardé bord de route par l'ONF pour être cédé à des professionnels: 1650 m³
 Volume actuellement cédé et en cours d'exploitation: 2430 m³
 Volume restant à inventorier: 200 ou 300 m³
 Volume éparpillé qui restera sur place, en l'état: 1000 m³.

Bilan de la tempête du 26 décembre 1999 sur St Cucufa, communiqué par l'ONF le 3 juillet 2000.



Après la tempête:

Extraits d'un communiqué d'Yves Richer de Forges (ancien Directeur Régional de l'ONF, aujourd'hui à l'IGS, Inspection Générale des Services ONF) suite aux tempêtes des 27 et 28 décembre 1999:

*<< Il ne s'agit pas d'une catastrophe écologique, car l'avenir de la forêt et des espèces qu'elle abrite n'est pas menacée. En revanche, il s'agit d'une très sérieuse difficulté économique.....
(...) Il s'agit de mobiliser en quelques mois l'équivalent de cinq à six récoltes annuelles dans les forêts gérées par l'ONF en Ile-de-France (300.000 m³ de bois ont été commercialisés au 15 mars 2000)*

(...) Certains protecteurs de la nature demandent que les coupes de bois soient, en raison des effets de la tempête, suspendues pendant 10 ans par exemple. Cette proposition ne résulte pas d'un examen attentif de la situation de chaque forêt.

(...) Nous avons observé que les peuplements trop denses étaient plus sensibles que les autres aux effets du vent. Le rythme des coupes d'amélioration sera donc peu affecté par les conséquences de la tempête. (...) >>

Ce que passe sous silence Monsieur Richer de Forges, c'est que la sylviculture productiviste de l'ONF, son acharnement à promouvoir depuis 30 ans la futaie régulière et les plantations de résineux en remplacement de nos feuillus, a entraîné peu à peu l'appauvrissement des sols et de la biodiversité, rendant les forêts vulnérables au gel, aux pluies et aux tempêtes.

Lors d'une réunion d'information des élus et des associations à l'Arboretum de Chèvreloup dépendant du Muséum National d'Histoire Naturelle, Madame Madignier rappelait que cette tempête avait abattu dans les forêts des Hauts-de-Seine et du Nord des Yvelines, environ 1 million d'arbres, soit 10 fois la récolte moyenne annuelle de l'ONF.....

Aux yeux de l'ex-Directeur Régional, cela ne semble pourtant pas justifier que les coupes d'amélioration soient momentanément suspendues!

Madame Madignier, qui succède à Yves Richer de Forges au poste de Directeur Régional de l'ONF, suivra-t-elle l'analyse de celui-ci?

Dans une note datée du 10 juillet 2000 elle affirme: *<< (...) Déjà nous réfléchissons aux modes de reconstitution de la forêt, en favorisant la régénération naturelle, en s'appuyant sur le mélange des essences présentes dans la forêt, en tirant les enseignements des tempêtes arrivées en Europe précédemment. (...) >>*

Nous ne voulons plus revoir de futaie régulière et d'enrésinement à St Cucufa!

Le 7 janvier 2000 nous attirons l'attention du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, et de la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement sur les dégâts occasionnés dans les forêts d'Ile-de-France, et demandons un moratoire de 5 ans minimum sur les coupes prévues dans le Bois de St Cucufa.

Le 25 mai Monsieur Jean Glavany nous répondait:

Monsieur le Président,

Vous avez appelé mon attention sur les dégâts très importants causés par la tempête du 26 décembre 1999, dans les forêts d'Ile-de-France, et me faites part de vos suggestions en matière de techniques sylvicoles pour la reconstitution de ce massif endommagé.

Depuis la mi-janvier 2000, les Présidents de l'I.N.R.A. et du CEMAGREF ont engagé une réflexion destinée à apporter une contribution scientifique aux débats, en dressant un état des connaissances internationales dans les domaines de la stabilité des peuplements au vent et de la reconstitution après chablis. Ce travail, déjà très avancé, a bénéficié de la contribution de l'ensemble de la communauté scientifique concernée par la forêt, au-delà des seuls chercheurs forestiers. Il permettra de donner à tous les partenaires concernés une base de discussion solide.

En effet, je souhaite qu'un groupe de travail national, associant forestiers, scientifiques et usagers de la forêt, dresse en toute transparence le bilan des chablis, et anime un débat ouvert sur les deux questions majeures qui engagent la politique forestière sur les moyens et longs termes: l'influence de la sylviculture sur la stabilité des peuplements et les orientations techniques de la reconstitution. Ce groupe de travail se réunira pour la première fois dans le courant du mois de mai 2000. Le débat devra s'appuyer sur l'expertise scientifique, mais aussi sur les données disponibles en matière de cartographie des dommages, de topographie et de stations, d'intensité des vents et de types de peuplements.

L'Office National des Forêts, qui s'est mobilisé pour que les forêts d'Ile-de-France très fréquentées par le public soient rouvertes en toute sécurité le plus tôt possible, apportera son concours au renouveau des forêts dans les conditions qui auront été identifiées par les réflexions que j'ai engagées. L'importance des dégâts supportés, par l'ensemble des forêts domaniales et des collectivités gérées par l'ONF, entraînera un réexamen attentif de l'ensemble des aménagements des forêts concernées et les travaux nécessaires mobiliseront les spécialistes de cet établissement pendant de nombreuses années

je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean GLAVANY

Ce courrier se veut "rassurant" pour l'avenir de nos forêts mais passe sous silence notre demande de moratoire.....

Marie-Odile GUTH, Directrice de la Nature et du Paysage au Cabinet de Madame VOYNET, dans un courrier daté du 31 mai 2000, répond à notre demande de création d'un Conservatoire Périurbain de la Nature faite le 4 mars 2000:

<< Je vous invite à vous rapprocher de la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France pour vous aider dans l'accompagnement nécessaire à l'émergence d'un tel projet.>>
Notre demande a été transmise à la DIREN le 15 septembre.

Par ailleurs, nous continuerons à réclamer pour St Cucufa un classement au titre des Sites (demande faite le 23 janvier 1997 et dossier actuellement à la DIREN)

Nous ne perdons pas également l'idée d'un classement en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique).

Même si ces démarches ne mettent pas notre forêt à l'abri des "erreurs" du gestionnaire, elles témoigneront de notre volonté de ne pas le laisser seul décider de la façon d'en assurer la pérennité.

A86 et le tunnel sous le Bois:

Le 14 mars 2000, une réunion du Comité de suivi des engagements de l'Etat relatif à l'A86 nous informe que la réalisation des 2 tunnels (Est et Ouest) de raccordement de l'A86 a été réattribué à COFIROUTE le 8 décembre 1999.

"Le journal de l'A86 à l'Ouest", diffusé par le maître d'ouvrage et concessionnaire, annonce le redémarrage des travaux en termes qui se veulent rassurants << ... Un ouvrage majeur pour l'Ile-de-France (...) L'A86 soigne son entrée dans le paysage (...) Environnement: un déboisement limité (...) Sécurité: des tunnels sous haute surveillance (...) etc...

Pourtant, le rapport du Député Christian KERT ("Les moyens nécessaires à mettre en oeuvre pour améliorer la sécurité des tunnels routiers et ferroviaires") confirme nos propres craintes en ce qui concerne les 2 tunnels de bouclage de l'A86 et notamment celui passant sous le Bois: (...)*...réservé aux véhicules légers dont la hauteur hors tout est égale à 2 mètres, la largeur hors tout inférieure à 1,80 mètre et le poids total en charge inférieur à 3,5 tonnes.*)

Rappelons que ces véhicules (qui ne représentent pas la totalité du parc des voitures particulières), circuleront 3 de front, sur deux niveaux superposés, dans un boyau de 11 Kms de long et de 10,40 mètres de diamètre, sans bande d'arrêt d'urgence.

Dans les conclusions des responsables du SAMU 92 on peut lire:

<< *Pour les événements exceptionnels (entendu: accidents graves), les services médicaux seront pénalisés par les dimensions du tunnel qui rendront les interventions plus difficiles et les usagers seront alors dans une situation de risque supérieur. Ceci impose clairement de préciser dès maintenant les responsabilités respectives de chacun.*>>

Dénonçant à nouveau les illégalités dans la convention de concession entre l'Etat et COFIROUTE et le non respect du "principe de précaution", le 28 janvier 2000, le Groupement des Associations de l'Ouest Parisien, Ile-de-France Environnement, Environnement 92 (auquel nous adhérons) et les villes de Versailles, de Viroflay, de Vaucresson et du Chesnay, ont saisi le Conseil d'Etat d'une requête afin d'annuler ce nouveau décret de concession.

Malheureusement, le tunnelier << *spécialement adapté au percement des tunnels de l'A86 à l'Ouest* >> se monte actuellement au pied de la Jonchère.....

On nous confirme que les émergences du tunnel Est passant sous le Bois, seront 2 puits de secours, l'un dit des Hauts Bénards, à la lisière nord du Bois (vers la parcelle 63), l'autre du Bois de l'Etat (dans la parcelle 65). Les travaux du premier débuteraient en octobre/novembre 2000, ceux du second en avril/mai 2001.

Ce puits du Bois de l'Etat qui devait être une unité de ventilation avait été, à la demande des riverains de St François d'Assise, déplacé à l'intérieur de la forêt. Son remplacement par un puits de secours ne générant pas de pollution atmosphérique, nous avons proposé qu'il soit ramené à la lisière du Bois, en bordure de la route forestière du Point de Vue, à l'endroit où il avait été initialement prévu. Cet emplacement qui n'occasionnerait qu'un déboisement minimum

pour les accès au chantier mais nécessiterait une révision du POS, a été évoquée par Environnement 92 à la réunion du Comité de suivi.

Mr Jean-Pierre Richer, Préfet des Hauts-de-Seine, promettait un examen de cette question. Le chargé de mission de COFIROUTE, que nous avons rencontré sur le site du "Bois de l'Etat", n'était pas au courant de cette éventualité.

A notre question concernant les déboisements que nous avons obtenus, lors de réunions mouvementées avant l'arrêt des travaux en février 1998, il nous a été répondu qu'ils seraient probablement <<un peu plus importants >>.

Nous savons que nous ne pourrions compter sur l'ONF, qui ne nous tient pas au courant de ses réunions avec COFIROUTE (Mme Madignier s'y était pourtant engagée), pour contester ce "un peu plus importants".

Panneau d'informations associations:

Ce panneau, que nous avons installé sous l'abri près de l'étang, a mystérieusement disparu courant mars ainsi que ceux de l'ONF et de la Maison de la Nature.

Nous soupçonnons fortement L'ONF, à qui nous en avons toujours refusé la clé d'accès, d'avoir imaginé cette mise en scène pour supprimer notre moyen de communication.

Bizarrement, le leur a été retrouvé et réinstallé!....

Le 12 juillet nous avons rencontré Michel BEAL, adjoint à Xavier MEGNIEN le nouveau Chef du Service Interdépartemental de l'ONF, et lui avons demandé de nous remettre un panneau à l'identique, faute de quoi nous afficherions nos communiqués en forêt.

Monsieur BEAL nous a assuré que celui-ci était à l'étude et serait mis en place en septembre.

Ce chêne que l'ONF avait estimé malade en 1983, à qui nous avons évité la tronçonneuse et qui a été déraciné par la tempête, a été débité courant mars.

Pour essayer de justifier l'analyse de ses prédécesseurs, Madame Madignier nous écrit:

<< (...) Ses racines dénudées ont permis de constater une faiblesse de l'ancrage par les grosses racines, liée à une phase de sénescence diagnostiquée quelques années antérieurement. >>

Pas facile d'admettre une erreur d'appré-



ciation quand il n'est plus possible de cacher l'état de santé de ce vétéran. Une grume de 6 mètres, représentant environ 8 m3 de bois parfaitement sain, ne devrait pas manquer d'acquéreurs à bon prix, et le gestionnaire qui avoue ne pas avoir d'état d'âme pour l'abattage des arbres, regrettera encore moins la disparition inattendue de celui-ci!

Estimé en 1996 à **240 ans** par Mme Mérier Chef de groupe technique, il semblerait que son âge réel, selon Mr Legouguec agent local, serait de **160 ans!**

Un fascicule, édité en 1991, est vendu à la maison de la Nature. Conçu et réalisé par l'ONF, son introduction est signée par le Chef du Service Interdépartemental alors en poste à Versailles.

On y lit: <<A 100 ans la circonférence du chêne est de l'ordre de 100 cm (mesure à 1,30 m du sol). Vous l'aurez compris, le chêne adulte grossit d'environ 1 cm de circonférence par an. >>

Celui-ci mesurait 405 cm de circonférence et aurait donc dû avoir environ **400 ans!!**

R.C.

Merci de continuer à nous soutenir en renouvelant votre cotisation: (70 fr à l'ordre des ABSC)